

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2008, A 19H30

PRESIDENCE	M. Pierre-Yves Moret, Président
CONSEIL GENERAL	46 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Roger Chardonnens, François Page, Hubert Schaller et Hüseyin Yildiz
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2008
2. Communications du Président
3. Demande de crédit pour la construction d'un chemin piétonnier (nord-sud) dans le Parc du Platy
4. Demande d'approbation du règlement communal sur les naturalisations
5. Etat des travaux et projets de la Commission de politique sociale
6. Election d'un membre PS à la Commission d'aménagement
7. Informations sur les activités de l'Agglomération
8. Divers

M. Pierre-Yves Moret, Président. Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues du Conseil général. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance en vous adressant une cordiale bienvenue. Je salue également le public présent, peu nombreux ce soir, ainsi que les trois représentants de la presse qui nous garantissent une présence régulière et assidue à nos débats.

Suite à la démission de Carl-Alex Ridoré, je salue tout particulièrement la présence parmi nous d'un nouveau Conseiller général issu des rangs du parti socialiste, M. Frédéric Clément. Je vous souhaite la bienvenue et vous prie de vous lever. Je précise que M. Clément est historien et bibliothécaire. Il est né en 1973 et est célibataire. Il est domicilié au chemin des Mampes, nouveau quartier de notre Commune, et habite notre Commune depuis 1997. Bienvenue parmi nous, nous aurons le plaisir de faire votre connaissance au fur et à mesure des séances.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier du 22 octobre 2008. Comme le quorum est manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger.

Concernant l'ordre du jour, avez-vous des remarques à exprimer ou des propositions par rapport à la convocation ? Si tel n'est pas le cas, nous pourrions procéder selon ce qui a été prévu à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2008

M. Pierre-Yves Moret, Président. Vous l'avez tous reçu avec le courrier. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal ?

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'ai une petite correction à apporter à la page 21. Mon intervention concernait l'article 55 du règlement du Conseil général. J'avais dit : « Je vous rappelle juste que nous n'avons pas à influencer par exemple la possibilité d'une initiative communale... », sinon la phrase n'a aucun sens.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci. Voilà une phrase qui a, cette fois, tout son sens. Autre remarque concernant le procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je pense que nous pouvons l'approuver.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2008 sont priés de le manifester en levant la main.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, moyennant la remarque de M. Thomas Marthaler.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je profite de remercier les auteurs de ce procès-verbal pour le travail effectué.

2. Communications du Président

M. Pierre-Yves Moret, Président. Tout d'abord, en ce début de séance, je vous rappelle l'information tombée le 5 septembre passé : après avoir tenté régulièrement les matchs de barrage, la Commune de Villars-sur-Glâne a enfin été reléguée de 1^{ère} en 2^e catégorie... fiscale. Mais rassurez-vous. Une telle nouvelle, qui devrait attrister toute équipe sportive digne de ce nom, s'avère être, oh miracle, une nouvelle réjouissante pour les contribuables que nous sommes.

Les effets financiers de cette reclassification devraient permettre quelques économies, de juguler l'hémorragie dont souffrent les finances communales et permettre d'envisager quelques investissements prudents et surtout prioritaires. Nous en reparlerons lors de la présentation du budget 2009 en décembre prochain.

Vous avez trouvé dans votre dossier les dates des réunions du Conseil général pour l'année prochaine. Cela me permet de vous informer du suivi donné par le Bureau aux propositions de thèmes à traiter que vous avez formulées en juillet passé. Ces thèmes seront abordés dans le but de mieux comprendre les enjeux des messages qui seront soumis à notre approbation par le Conseil communal durant les mois à venir. Ces réflexions vont nous permettre de saisir le contexte, l'histoire, la globalité et les stratégies dans lesquels ces messages s'inscrivent et, le cas échéant, de les approuver en pleine connaissance de cause.

Je précise que, dans un souci de transparence et de concertation, notre Syndique a été informée personnellement de cette démarche et de son contenu.

Le Bureau vous informe qu'il a ainsi complété l'agenda de la manière suivante. Pour la séance du 11 décembre, nous avons soumis les questions financières à la Commission financière elle-même lors de sa dernière séance. La Commission étudie la manière dont elle pourrait aborder les questions financières dans notre Commune tout en respectant le travail du Conseil communal et de la Commission financière.

Pour le jeudi 5 mars, nous aborderons la question de la Commission de fusion intercommunale. Un projet de règlement vous sera proposé ainsi qu'un mode d'élection et toutes les questions liées. Les responsables de groupes seront consultés au préalable, bien sûr. A ce moment, nous avons prévu, pour saisir l'ensemble de ces questions de fusion, la présence de M. Bernard Dafflon, professeur à l'Université de Fribourg qui a été d'accord de venir poser le cadre de ces questions et vous rendre attentif à un certain nombre d'écueils et de pistes possibles.

Le jeudi 28 mai, nous parlerons des écoles. Effectivement, le souci existe de savoir dans quel sens nous allons ; la population augmente, la 2^e année enfantine sera instaurée en 2012. Nous avons pris contact avec la responsable du dicastère, Mme Savoy, pour pouvoir, non seulement présenter un message, mais contextualiser les questions qui se trouvent autour de l'avenir des écoles.

Au mois de septembre, nous parlerons plus spécialement des transports et de la mobilité douce. Dans le même état d'esprit, comprendre les enjeux, les priorités à aborder et surtout les conséquences pratiques pour notre Commune.

Voilà les informations que le Bureau souhaitait vous donner pour donner suite à vos réflexions.

M. François Pythoud, Conseiller général. Merci au Bureau pour les propositions qui ont été faites concernant les thèmes spécifiques à traiter lors des futures séances du Conseil général. Ma question se rapporte au 28 mai. A la séance de mai, on discute généralement des comptes. C'est souvent une séance bien remplie. Pensez-vous qu'il y aura encore suffisamment de temps pour aborder en profondeur une thématique sur les écoles s'il y a déjà une discussion sur les comptes à l'ordre du jour ?

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous avons surtout posé des échéances. Ce qui compte, c'est que les choses se traitent d'une manière satisfaisante et en profondeur. S'il s'avère que, suite à votre intervention, le mois de mai est suffisamment rempli par la question des comptes, on déplacera la date. Nous voulons vous montrer qu'on ne traitera pas les sujets en cinq minutes, mais en prenant le temps nécessaire. Etes-vous satisfait de la réponse ? Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous poursuivons.

3. Demande de crédit pour la construction d'un chemin piétonnier (nord-sud) dans le Parc du Platy

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous avons donc reçu un message pour la construction d'un chemin piétonnier. Ce document est sous vos yeux et selon la tradition, nous allons donner la parole à la Commission financière, puis au Conseil communal et enfin la parole sera donnée au Conseil général. Par la suite, nous passerons au vote du message qui est proposé.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 28 octobre 2008, la Commission financière a examiné ce message et a entendu les explications complémentaires de M. Raymond Pilloud, Conseiller communal suppléant de Mme Marie Garnier, responsable du dossier.

En premier lieu, la Commission financière estime que, du point de vue purement financier, ce projet est un luxe que la Commune ne peut pas s'offrir en raison de la situation de ses finances : en effet, la rétrogradation en classe 2 n'est pas synonyme de budget équilibré et je vous rappelle que la dette communale doit être amortie en priorité. En outre, à l'examen du détail des coûts de ce projet, qui ne figure malheureusement pas dans le message de ce soir, mais dont la Commission financière a eu connaissance sur sa demande expresse, nous sommes convaincus que ces coûts n'ont pas tous été évoqués dans une totale transparence et que l'on se dirige très vraisemblablement vers un dépassement de crédit. Par exemple, la forte pente sur une partie du tracé engendrera à coup sûr des frais supplémentaires en travaux de génie civil, dont il n'a pas été tenu compte. Des passages piétons devront aussi être créés pour assurer la sécurité des usagers, de même qu'un raccordement sur la route des Préalpes. Enfin, fait étonnant, aucune réserve pour les imprévus et les divers n'a été calculée, alors que l'expérience démontre qu'ils surviennent régulièrement dans de tels projets.

Indépendamment de l'aspect financier, la Commission financière est très sceptique quant à l'utilité et la nécessité de ce nouveau cheminement piétonnier. Les liaisons nord-sud existantes permettent déjà de répondre aux besoins des promeneurs dans ce secteur ; leur mise en valeur des liaisons déjà existantes et leur réfection paraissent plus judicieuses que la création de nouveaux tracés. De plus, le chemin projeté, bétonné et d'une largeur disproportionnée de 2 m, traverse un champ encore vierge et ne s'inscrit dans aucun concept général récent. La Commission financière suggère au Conseil communal de développer une image d'ensemble actualisée des chemins piétonniers pour les axes nord-

sud et est-ouest, afin de répondre à un réel besoin de tous les usagers potentiels (handicapés, enfants, personnes âgées), compte tenu aussi de la topographie des lieux et des contingences financières actuelles.

Pour toutes ces considérations, la Commission financière, dans sa grande majorité, préavis négativement la demande de crédit de CHF 45'000.- pour la réalisation de ce chemin. Je vous remercie pour votre attention.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je remercie M. Carrel pour ses propos. La parole est au Conseil communal. Je pense que c'est Mme Garnier qui prendra la parole.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Au vu du préavis de la Commission financière, je souhaite d'abord entendre les interventions des groupes et personnelles et je répondrai par la suite.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Volontiers. La parole est au Conseil général.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Le groupe PDC, dans sa grande majorité, ne soutient pas la construction d'un chemin piétonnier (nord-sud) dans le Parc du Platy. D'une part, le groupe trouve que le montant prévu pour cette dépense est exagéré et, d'autre part, il considère que la construction de ce chemin n'est pas une priorité. En effet, les larges trottoirs aménagés le long de la route du Platy permettent aux promeneurs, en particulier les enfants, de rejoindre en toute sécurité le bois de Belle-Croix. Cela représente certes un petit détour de quelques centaines de mètres, mais ce n'est pas insurmontable.

Le groupe PDC préférerait que le Conseil communal investisse dans la sécurité des chemins piétonniers existants. Il pense en particulier au chemin qui relie le centre sportif du Platy à l'école des Rochettes. Malgré plusieurs interventions, ce chemin très fréquenté, notamment par les enfants qui pratiquent diverses activités sportives, n'est toujours pas équipé d'un éclairage public.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le groupe socialiste a pris la décision de soutenir ce message, et ce pour plusieurs raisons.

Le chemin piétonnier prévu s'inscrit dans un concept d'aménagement global. Il ressort d'une réflexion de l'Agenda 21 et permettra aux habitants de Villars-sur-Glâne de profiter

pleinement des espaces verts du Parc du Platy. Il serait dommage, pour ne pas dire illogique, de créer un tel parc sans y prévoir d'accès pour la population.

Les caractéristiques de ce chemin permettront à tout le monde d'en profiter. Un simple sentier, certainement moins onéreux, serait un obstacle pour les personnes à mobilité réduite, ou avec un pousse-pousse. A ce sujet, le groupe socialiste demande au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour que le chemin soit aussi accessible que possible.

Chaque franc est certes important pour notre Commune, mais il serait fâcheux de commencer à refuser des projets prévus de longue date, qui augmentent la qualité de vie de nos concitoyens et ne représentent pas non plus des sommes astronomiques. Nous vous invitons donc à soutenir ce message.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. A la quasi unanimité, le groupe PLR s'oppose à la construction du chemin piétonnier nord-sud dans le Parc du Platy. Et ceci plus pour des raisons d'utilité que pour des considérations financières. Bien que cet aspect ne soit pas à négliger par le fait que, notamment, ce message ne contribue pas à réduire notre dette communale.

L'utilité de ce chemin est fortement mise en doute par le groupe PLR. Cette liaison piétonnière ferait en effet tout simplement double emploi, dès lors que des accès nord-sud existent déjà à moins de cent mètres de là notamment.

Enfin, le groupe PLR est d'avis que les 320 m² de goudron ne sont pas un exemple d'intégration dans une zone verte. Bref, pour toutes ces raisons, nous recommandons le rejet de ce message.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Dans sa séance du 30 octobre, notre groupe a discuté de ce projet. Bien que nous devions tenir compte de l'état de nos finances, même pour des petites sommes, nous avons été un peu surpris par ce projet, dans le sens où il n'a pas été forcément traité dans un concept global, même s'il fait partie d'un plan qui était prévu dans les années 90. Les choses ont évolué, d'autres choses sont en discussion, notamment en relation avec une éventuelle école. Nous aurions préféré qu'on s'attache, en fonction de l'Agenda 21, à la création du chemin près du terrain de football rejoignant le tour de l'étang du Platy. De plus, si on a CHF 45'000.- à mettre en jeu, autant améliorer la situation des chemins existants. Le chemin reliant la route des Préalpes à Belle-Croix pourrait être aussi rénové et notamment éclairé. Au vu de ces considérations, notre groupe ne soutiendra pas ce projet.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il encore d'autres personnes qui demandent la parole ?

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Je fais cette intervention à titre privé. Le 10 janvier 2004, ma famille a été reçue par le Conseil communal in corpore pour une très flatteuse promotion pour laquelle ma fille n'a eu aucun mérite, si ce n'est celui d'être une faiseuse de ville. En étant la 10'000^{ème} habitante de Villars-sur-Glâne, elle a eu l'honneur de faire passer cette localité de l'état de village à celui de ville. Nous quitions alors Fribourg où l'on était en train d'abattre les chênes du triangle des Bermudes et nous avons délibérément choisi de nous installer à Villars-sur-Glâne, parce qu'on avait appris qu'on y plantait des arbres pour créer un bosquet qui allait rejoindre les deux bois, celui du Platy à celui de Belle-Croix.

Quand nous avons alors pensé offrir à notre tour un présent pour « notre » ville, tout naturellement est venue l'idée d'offrir un arbre, symbole s'il en est de la ville parc que nous avons innocemment créée. Parce que nous avons retenu l'idée d'un pommier, il a fallu en offrir deux pour que la fécondation puisse avoir lieu. Le Conseiller communal Serge Dousse, alors en charge du dicastère des services extérieurs, nous a proposé de les planter en face du noyer qui ombre la Dort Verte parce que, nous a-t-il dit, il va y avoir un joli chemin qui monte jusqu'au bois de Belle-Croix. Les pommiers se trouveront de chaque côté, ce sera bien pour les promeneurs. Les pommiers en question ont été plantés par mes enfants, avec l'aide des jardiniers de la ville en automne 2004. Le chemin promis est celui que nous avons sur ce plan.

Le même plan d'aménagement qui a été approuvé en 1993 et pour lequel celles et ceux parmi vous qui siégeaient en 2002 ont refusé un crédit de réalisation de CHF 170'000.-, mais accepté un modèle réduit de CHF 38'000.- en 2003. Oui, sur le plan d'aménagement encore en vigueur aujourd'hui, il y a ce chemin reliant par l'axe nord-sud la Dort Verte à la Promenade Belle-Croix.

Si nous avons très certainement toutes et tous admis aujourd'hui que chaque franc dépensé doit l'être pour le bien du plus grand nombre et pour une nécessité incontestable, sachons que c'est grâce à la perspicacité des services techniques de notre ville qui, ayant suivi de près le chantier FRICAD et son cheminement par rapport à l'itinéraire initial, ont prévenu le Conseil communal de l'opportunité qui s'offrait alors de terminer ce cheminement piétonnier à moindre frais. Si je peux tout à fait reconnaître à la Commission financière sa compétence quand elle nous dit que la manière de calculer cette dépense n'est pas conforme au

standard imposé, j'ai plus de peine à la suivre quand elle me parle de pourcentage de pente trop raide, de goudronnage intempestif ou d'itinéraire farfelu. Je serais personnellement plus encline à déposer ma confiance dans les mains des services techniques et des Conseillers communaux qui les dirigent, puisque l'opportunité faite par les fouilles FRICAD nous permet d'économiser sur cette dépense.

Car si aujourd'hui nous avons à nous prononcer sur ce message, c'est parce que, comme le disait il y a peu notre camarade Carl-Alex Ridoré, nous vénérons les anciens, mais nous sommes de notre temps. A l'échelle du budget annuel, 5 ans c'est déjà ancien. C'est l'âge de la décision prise alors. Notre temps est celui d'aujourd'hui, où il deviendrait ridicule de renoncer à cette dépense plus que raisonnable et nécessaire en regard de l'amélioration de la qualité de vie qu'elle va immanquablement fournir aux mamans qui se referont des fessiers à bon marché dans cette petite pente, aux enfants qui la dévaleront à vélo, en trottinette, en bob ou en luge pour se rendre au centre sportif, aux amoureux des ombrages forestiers et aux cueilleurs de pommes.

A l'échelle du budget communal qui a plus que de la peine à joindre les deux bouts, permettez-moi une comparaison chiffrée. Mon époux et moi gagnons quelque CHF 7'500.- par mois. Comme pour le budget communal, nous avons parfois de la peine à joindre les deux bouts et nos dépenses doivent être réfléchies. Les CHF 45'000.- sur lesquels nous hésitons ce soir représente le 0,8 % du budget communal. A l'échelle de mon budget familial cela fait 6 centimes. Pour les avoir à disposition, je pourrais diminuer le beurre dans les pommes de terre de dimanche prochain. Ce serait une restriction, certes supportable, mais une restriction. Je pourrais simplement attendre deux semaines pour goûter aux premières mandarines, elles seront moins chères parce que de saison. Même pas besoin de restriction, juste réfréner une tentation. Il eut été plus simple de ne pas avoir envie de mandarine et de croquer une pomme. Mais la St-Nicolas sans mandarine, ce serait quoi ? Comme il eut été plus simple de ne pas avoir ce chemin à réaliser, mais l'Agenda 21 sans lui, ce serait quoi ? Attendre que le prix des mandarines me libère ce 0,8 % bienvenu, c'est comme profiter de l'opportunité des fouilles FRICAD et du savoir-faire de nos services techniques : c'est possible parce que moins cher et parce que c'est le bon moment.

Loin de moi l'idée de vous tenter avec une pomme du 10'000^{ème}. Il n'y a pas d'Eden à perdre, juste un chemin à gagner. Avec des pommes et des mandarines. C'est pourquoi je vous demande d'accepter ce message et d'autoriser le recours à l'emprunt pour financer sa réalisation.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il encore d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole ? Il semble que cela ne soit pas le cas. Si, M. Samuel Grenier. Ensuite, quand les Conseillers généraux auront terminé, ce sera à vous Mme Garnier.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Je ne suis pas très au fait sur les considérations techniques, mais il vient d'y avoir une grosse fouille à cet endroit. Il me semble qu'il faut laisser normalement un certain temps au terrain pour se tasser avant de prévoir une construction dessus. Je ne sais pas si le moment est vraiment idéal. Je demande une réponse de la part de Mme la Conseillère communale.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il une dernière question du Conseil général ? Ce n'est pas le cas. Mme Garnier, vous avez la parole.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je vais d'abord répondre à la question de M. Grenier avant de faire d'autres considérations. Le sol de surface d'horizon A n'a pas encore été remis. C'est le sol de l'horizon B qui est là. L'horizon B n'a pas risque de tasser, ceci d'autant plus si on met dessus une certaine couche de chaille et de grave pour aménager le chemin. Ce n'est pas un problème pour la protection des sols.

Au vu des différentes interventions, je regrette peut-être trois aspects. D'abord un manque de cohérence. En 1993, il a été établi un PAD dans lequel s'inscrivait le principe de garder à Villars-sur-Glâne un corridor vert entre les bois de Belle-Croix et du Platy. Ce PAD prévoyait différents chemins. Vous avez ici la forêt de Belle-Croix, le petit chemin qui arrive depuis Belle-Croix, il y a une zone un peu boisée qui descend et qui rejoint la forêt du Platy. Ce PAD prévoyait un chemin là-dedans. D'autres chemins ont été faits depuis d'est en ouest, mais le chemin nord-sud qui était clairement prévu dans le PAD de 2003 n'a pas été réalisé dans la partie qui permet de relier Belle-Croix au centre sportif, où il y a la station terminale de l'arrêt de bus.

Parallèlement à ça, vous avez ici deux sentiers publics qui permettent d'accéder à la forêt de Belle-Croix et au chemin de la Fenetta depuis la route des Préalpes. Le chemin qu'on prévoit viendrait ici sur la route des Préalpes. Et ici, il y a un passage piéton. Voilà pour ce qu'il en est de la liaison.

Concernant la remarque du PCS, la Dort Verte est là, la route des Préalpes est là. L'école du 4^e cercle scolaire, s'il doit être fait, serait plutôt dans ce secteur, donc pas du tout dans le

secteur vert protégé comme couloir par le PAD. Il s'agit vraiment d'un espace dévolu à la population comme espace de promenade.

Parallèlement, vous avez le plan directeur des déplacements piétons qui a aussi été fait et qui sera représenté lors de la révision du plan d'aménagement local. Ce plan directeur prévoit, depuis la forêt de Belle-Croix, un tracé qui descend et qui est le chemin que je vous propose ce soir sur l'itinéraire de St-Jacques de Compostelle. D'où aussi, la nécessité de faire quelque chose qui ait une certaine allure et pas juste un petit tracé en copeaux.

Dernière chose, vous avez accepté le plan directeur de la modération et du stationnement. Dans ce plan directeur, la route du centre sportif est prévue comme future zone 30. Dans ces zones, on ne fait en principe pas de passage piéton, sauf danger conséquent avéré, ce qui n'est franchement pas le cas. Le problème des passages piétons, tel qu'évoqué par la Commission financière, ne se pose pas.

Ensuite, si cela vous intéresse, on peut faire passer dans le Conseil général la brochure qui a été élaborée à l'époque du PAD en 1993 à l'intention des promoteurs. Vous verrez que la Commune ne tient pas ses engagements en matière de chemins.

Je regrette ce manque de cohérence. Vous aviez eu deux messages à ce sujet en 2002 et 2003 et des propositions dans l'Agenda 21. Dans l'Agenda 21, les gens demandent un bout de rêve, un peu d'amélioration de leur qualité de vie, ils ne demandent pas des projets onéreux et pharaoniques. Ils demandent de temps en temps une place de jeux, un chemin. C'est dommage de couper les ailes de cet Agenda 21.

Je regrette également cet esprit chagrin qui semble s'emparer du Conseil général depuis cette « prétendue » crise financière de Villars-sur-Glâne et qui fait qu'on ne se permette même plus de faire quelques petits investissements pour améliorer la qualité de vie. Et surtout, on se permet alors, dans les petits projets qui ne sont pas trop compliqués techniquement, de faire toutes sortes de remarques, sur la largeur du chemin, sur la pente, sur la totalité du devis, etc. Il faudrait quand même faire un peu confiance à nos services techniques. Avec le devis de l'entreprise, un forfait a été négocié. Il n'y aurait donc pas le dépassement évoqué par la Commission financière. Nos services techniques s'adaptent aussi ; si le chemin doit être accessible pour les personnes handicapées, ils feront un contour et pas une pente à plus de 6 %. Je crois qu'on découragera les services techniques si chacun y va de sa remarque personnelle. Il faut dire aussi que les services techniques ont

proposé cette solution, parce qu'ils doivent faire l'entretien en hiver et c'est difficile de déneiger sur des chemins qui ne sont suffisamment larges et asphaltés.

Pour moi qui marche souvent hors des sentiers battus, ce n'est pas nécessaire d'avoir un chemin asphalté. Mais je pense que vu les circonstances, vu la cohérence avec le reste du Parc du Platy et vu la nécessité d'entretien, et puisqu'il y a une population assez dense autour du parc, cette solution technique se justifie.

Je regrette aussi le manque de sens des proportions. Le Conseil communal a fait beaucoup d'efforts pour remettre en question les projets très onéreux (la STEP, le carrefour de Belle-Croix), pour trouver aussi des partenaires qui sont l'Office fédéral des routes, le canton pour tous les projets d'envergure qui doivent être réalisés, tels que la jonction à Bertigny-sud. Le Conseil communal, dans cette opération, a pris de la hauteur. Il s'est attaché d'abord à ce qui coûte le plus cher. Je pense que c'est très important de garder le sens des proportions. On peut de temps en temps se permettre quelques petites choses pour améliorer la qualité de vie. Je souhaite donc qu'on ne coupe pas les ailes de l'oiseau. Pour le reste, je répondrai encore à la question de Mme Déneraud. On travaille actuellement sur tout le concept de l'éclairage. Cela se fait, mais on a du retard, car l'équipe des services techniques a été réduite de plusieurs personnes.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Cela fait des années que l'on a envie que cela soit éclairé.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Là, c'est un dossier de 1993. Tout dure des années. On a beaucoup de dossiers en suspens. On a beaucoup de dossiers qui n'avancent pas.

M. François Pythoud, Conseiller général. Comme souvent dans les séances du Conseil général, on passe beaucoup de temps pour les dépenses d'importance relative. Ici, il s'agit de moins de CHF 50'000.-. Je rappelle que la dernière fois, quand il s'agissait d'utiliser l'opportunité du chantier, on a accepté l'installation de nouvelles conduites qui, pour l'instant, ne desservent aucun quartier. La dépense était de plus de CHF 100'000.-, si ce n'est pas CHF 200'000.-. J'aimerais simplement remettre les choses dans leur contexte. J'aimerais également rappeler, et c'est un point qui a été soulevé, que tout l'aménagement de cette zone fait partie d'un concept qui a permis le développement du quartier. La plupart des habitants qui ont acheté dans ce quartier l'ont justement fait pour l'espace vert avec les

chemins piétonniers. Pour le moment, quelques-uns ont été réalisés, mais je pense qu'il est logique de finir la réalisation, pour qu'on ait un axe nord-sud tel qu'il était prévu au départ.

J'aimerais encore soulever un point concernant l'éclairage. On parle toujours d'ajouter de l'éclairage. Cela me semble aller à l'encontre de toutes les discussions actuelles où on parle d'économie d'énergie, de suppression de l'éclairage public. Dans certaines interventions, on dit que les choses ont changé. Les choses changent aussi dans ce secteur. On ne pourra plus faire de l'éclairage comme on l'a fait jusqu'à maintenant. Je crois qu'il faut quand même de bonnes raisons pour éclairer, surtout un chemin piétonnier. Des arguments ont été donnés, les enfants qui reviennent de l'école. C'est vrai qu'il y a quelques semaines dans l'année où c'est légèrement sombre, mais a-t-on vraiment besoin d'un éclairage public partout ? Je ne suis pas d'avis qu'il est nécessaire d'éclairer tous les chemins piétonniers. Je suis venu ce soir depuis mon quartier en utilisant un sentier piétonnier qui n'a pas d'éclairage public. Il faisait nuit noire, mais si vous voyiez tout le reste de l'éclairage dans la Commune, il n'y a pas besoin d'un radar pour avancer, c'est suffisamment éclairé.

M. Pierre-Yves Moret, Président. On se rend bien compte que tout cela se situe dans un contexte. On parle de chemin, on débarque sur la lumière. J'aimerais quand même, puisque le message concerne un chemin piétonnier bien particulier, qu'on reste à ce niveau.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Je suis un peu éberlué, je dois l'admettre, sur différents points de l'intervention de Mme Garnier. Sur le principe, Mme Garnier, vous nous faites un exposé d'un quart d'heure très intéressant sur ce chemin, on peut discuter des arguments de fond, qu'on peut retenir ou non, mais pourquoi alors vous contentez-vous pour le Conseil général d'un message de tout juste deux pages A4. Pourquoi n'étayez-vous pas un peu votre message, que les Conseillers généraux puissent, quand ils préparent leur réunion, avoir ces éléments, plutôt que de les balancer sur un rétroprojecteur où il est très difficile de voir. Vous auriez dû, si déjà vous étiez convaincue par ce message, l'étayer avec les arguments que vous avez développés ce soir devant nous.

Deuxièmement, j'entends que la Commune de Villars-sur-Glâne est dans une prétendue crise financière. Je vous laisse la responsabilité du mot « prétendue ». On en rediscutera lors de l'examen du budget 2009.

S'agissant de la pente du chemin, Mme Garnier, vous vous souvenez lorsqu'il y avait eu le projet du chemin autour de l'étang du Platy, vous nous aviez dit qu'il fallait faire ce chemin de telle manière à atténuer la pente, parce que c'est difficile pour les cyclistes. Enfin, vous dites

que pour des messages comme ça, il faut éviter que chacun aille de sa remarque personnelle. Permettez-moi quand même de vous rappeler qu'on est ici en démocratie et que chacun peut donner son avis. Et enfin, faites attention quand même quand vous prenez de la hauteur de ne pas vous brûler les ailes.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Le chemin du Platy en discussion ce soir n'est pas censé être une piste cyclable d'intérêt régional.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il d'autres interventions au sein du Conseil général ?

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Au nord du chemin, entre la route des Préalpes et le bois de Belle-Croix, vous indiquez qu'il y a un sentier qui rejoint le sentier de Belle-Croix. Est-il visiblement là ce sentier ? Je me promène le long du chemin de Belle-Croix et je vois les dernières villas, mais il n'y a absolument aucun cheminement piétonnier qui peut relier la route des Préalpes.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. J'ai testé pour vous, pas plus tard qu'avant-hier, le chemin que je vous ai montré sur le plan des sentiers publics. Il est bien là, il existe et il débouche sur un chemin avec des bancs le long de la forêt de la Fenetta.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Je me permets d'enchaîner sur ce point. Je ne voulais pas forcément intervenir, mais je m'y sens obligé. Qu'on fasse bien attention. L'accès à la forêt de Belle-Croix n'est pas facilité. Cette coulée verte, que j'avais qualifiée à l'époque d'autoroute à belettes pour ceux qui s'en souviennent, débouche effectivement sur la forêt en tant que forêt physique mais pas sur un chemin, ou alors sur un chemin qui a été construit par des enfants, dont je faisais sans doute partie, qui s'amusaient dans une pente qui est presque dangereuse pour faire du bob quand il y a de la neige. Ce n'est certainement pas des gens qui ont construit ce chemin. Les personnes à mobilité réduite qui vont vouloir aller du Platy à la forêt du bois de Belle-Croix, les familles qui se promènent avec une poussette passent soit par la Résidence et prennent la Dort Verte, soit par la Fenetta à côté de chez moi et par le quartier du Verger. Il n'y a pas de ce côté-là un raccourci vers la forêt en tant que tel. Ou alors, vous prévoyez de bétonner la lisière de la forêt, mais je présume que ce n'est pas là le but de faire un chemin, qui même s'il était existant, ne raccourcirait pas l'accès à la forêt.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Ce chemin existe, il est en gravier et en relative forte pente. Il débouche sur un chemin en terre, avec des bancs, le long de la lisière

et un petit cheminement qui monte à la route d'en haut vers la forêt de Belle-Croix. C'est un chemin qui arrive sur quelque chose. Ce n'est certes pas une autoroute à piétons, mais un petit cheminement.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Effectivement, on arrive sur quelque chose, mais on n'accède pas plus rapidement au bois de Belle-Croix. C'est important quand même. Souvent on parle de cet axe bois de Belle-Croix - St-Camille - Platy, en fait ce n'est pas vraiment le cas. Ce serait plutôt un axe Fenetta - St-Camille - Platy.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je crois que le débat a été suffisamment posé. Est-ce qu'il y a d'autres éléments à ajouter ?

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je suis d'accord avec vous sur un point, celui de la documentation. J'ai sous-estimé le fait que l'histoire générale du PAD et de ses messages n'était pas connue au Conseil général. Ceci d'autant plus que je suis nouvelle à Villars, que j'ai dû m'y mettre et je n'ai plus pensé qu'un certain nombre de choses avait été oublié. Je m'en excuse. Ce message a été rédigé rapidement, puisqu'il y avait l'opportunité FRICAD. Je pense que la prochaine fois, on devrait redonner quelques bases historiques.

M. Pierre-Yves Moret, Président. J'ajouterais à titre présidentiel qu'il serait fort utile, on le voit, de traiter globalement les problèmes, en traitant une fois des transports et de la mobilité douce de manière globale dans cet hémicycle. Cela favoriserait sans doute une meilleure communication dès le début sur l'enjeu d'un objet précis, parce qu'on saurait dans quel contexte il s'inscrit.

J'aimerais passer au vote, à moins qu'il y ait une dernière intervention. Il me semble que les idées sont suffisamment claires dans le Conseil général.

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 45'000.- pour la réalisation d'un chemin piétonnier nord-sud et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester en levant la main.

Ce message est refusé par 26 non, 16 oui et 4 abstentions.

4. Demande d'approbation du règlement communal sur les naturalisations

M. Pierre-Yves Moret, Président. Vous avez reçu le document dans vos dossiers. Je me permets d'introduire le message de la manière suivante. Le message qui nous est soumis ce soir comporte deux décisions à prendre que nous avons dissociées par souci de transparence. Il s'agit d'abord d'approuver le règlement qui nous est proposé et ensuite de nommer les membres de la Commission des naturalisations. Voilà donc la manière de procéder. Pour parler du règlement, je donnerai la parole à Mme Schnyder, ensuite de quoi il y aura une prise de position des membres du Conseil général et nous passerons enfin au vote.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Ce message est une adaptation du règlement que nous avons actuellement. Adaptation qui a été rendue nécessaire par la modification du droit fédéral et du droit cantonal. Comme vous le savez, le droit cantonal a été très récemment modifié. Cette loi a été soumise à référendum qui n'a pas abouti. Dès lors, la loi a pu entrer en vigueur le 1^{er} juillet de cette année. Pour cette raison, nous devons faire en fait un toilettage de notre règlement sur les naturalisations, pour qu'il soit conforme aux dispositions que j'ai citées tout à l'heure. A cet égard, je rappelle que nous avons, depuis un certain temps déjà, une Commission des naturalisations, alors que le droit cantonal impose aux communes d'avoir une commission des naturalisations. Cela ne pose pas de problème pour nous, mais nous devons maintenant, sous l'emprise du nouveau droit, confirmer ou réélire la Commission, parce que la Commission que nous avons a été nommée par le Conseil communal alors qu'elle doit désormais être désignée par le législatif. Il vous appartient d'élire cette commission.

A part le toilettage et l'élection de la commission, nous avons pensé, par souci de simplification et surtout parce qu'il n'y avait pas de problème particulier qui se posait, vous proposer de reconduire l'actuelle commission dans ses fonctions. Je reste à disposition pour les questions que vous auriez sur ce message.

M. Pierre-Yves Moret, Président. La parole est maintenant aux membres du Conseil général.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Au cours de sa réunion de préparation de la séance de ce soir, le groupe PCS/MO a étudié le message présenté par le Conseil communal relatif au règlement communal concernant les naturalisations.

La nouvelle loi cantonale sur le droit de cité fribourgeois étant entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, notre Commune se devait de procéder à un up-grade de son règlement version 02.2006, que vous aviez accepté ici même.

La mise à niveau de notre règlement ne présente que peu de changements par rapport à la mouture précédente, mais il faut tout de même relever quelques points nouveaux :

- L'âge minimum pour un dépôt de dossier est passé de 11 à 14 ans.
- Les membres de la Commission des naturalisations sont élus par le Conseil général. Pour rappel, ils étaient seulement désignés par les divers groupes jusqu'à ce jour.
- Les montants perçus à titre d'émoluments administratifs, destinés à couvrir les frais engendrés par la demande du requérant, étant de la compétence du Conseil communal, ne sont plus intégrés dans le présent règlement. Ce qui permet au Conseil communal de les adapter si nécessaire sans passer devant le Conseil général pour approbation.
- Le montant minimal pour un dossier de naturalisation ordinaire passe de CHF 300.- à CHF 460.-, soit une augmentation de 153 %. A relever toutefois que pour les demandes de naturalisation facilitée, il ne s'agit plus alors que d'un montant minimal de CHF 200.-.
- A l'article 8, l'émolument est exigible sitôt la décision prise par l'autorité communale et à payer dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

Nous prions le Conseil communal de nous donner une explication sur l'augmentation du montant des émoluments minimum, ainsi que sur le nouvel article 8. Les nouveaux citoyens s'avèreraient-ils de mauvais payeurs ?

S'il est satisfait par les explications fournies, notre groupe soutiendra l'adoption du nouveau règlement communal tel que présenté et vous propose de l'accepter en vous remerciant de confirmer, au sein de la Commission des naturalisations, les membres actuellement en fonction.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Mme Schnyder répondra après l'intervention des autres groupes.

M. Charles Ridoré, Conseiller général. Le groupe socialiste soutient à l'unanimité ce texte qui vise principalement à mettre notre règlement en accord avec la nouvelle loi cantonale. Nous aimerions toutefois proposer un amendement qui concerne l'article 5 alinéa 4 qui dit « Les étrangers de la 2^e génération en sont dispensés (de cours d'éducation civique) sauf si cela s'avère nécessaire pour leur intégration. » Cela ne me semble pas être le bon argument et cela peut être sujet à interprétation.

Nous proposons la formulation suivante : « Les étrangers de la 2^e génération en sont dispensés, sauf si cela s'avère nécessaire en raison de lacunes dans les connaissances civiques. »

M. Pierre-Yves Moret, Président. Cette modification sera soumise à votation par la suite.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. Le groupe PLR a également analysé ce nouveau règlement. Tout d'abord, il est arrivé à la conclusion qu'il est tout à fait conforme aux droits cantonal et fédéral. Le travail de la Commission des naturalisations sera plus ou moins le même, puisque cette Commission restera une autorité de préavis. La seule différence est que l'autorité de décision ne sera plus le Conseil général, mais le Conseil communal. Nous vous proposons dès lors d'accepter ce règlement qui est tout à fait correct. En ce qui concerne le problème des émoluments, nous sommes également d'avis que le tarif proposé par le Conseil communal est conforme au principe de la couverture des coûts et de l'équivalence. Il n'y a donc pas lieu de remettre en cause les émoluments prévus. En effet, dans tous les domaines de la vie, lorsque nous abordons une administration, nous devons payer des émoluments. Nous ne voyons pas pourquoi il devrait en être autrement dans le cadre d'une naturalisation.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Autre avis ?

M. Michel Bavarel, Conseiller général. J'ai une question concernant l'article 2 lettre c. Il est mentionné « s'il est domicilié dans la Commune de Villars-sur-Glâne depuis un an au moins et y a déposé ses papiers ». Ce délai est-il prévu dans la loi ou peut-on discuter de ce délai ?

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je constate que les requérants qui demandent la naturalisation sont visiblement tous de sexe masculin. Par contre, on écrit le/la Syndic/que. Pourrait-on, pour un nouveau règlement, considérer qu'il y ait aussi des femmes qui posent des demandes de naturalisation.

M. Pierre-Yves Moret, Président. On voit que l'égalité des sexes est importante.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. J'aimerais souligner un petit détail de la même teneur que le détail de M. Marthaler mais moins important. Le titre de l'article 5 indique « Procédure de naturalisation pour les étrangers et les Confédés ». Il faut corriger.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Tout le monde a corrigé, merci Mme Spicher. Y a-t-il encore une remarque ou une intervention ? Cela n'est pas le cas en l'état. Mme Schnyder, vous avez la parole pour répondre aux multiples questions.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je prendrai les questions dans l'ordre. En ce qui concerne la question des émoluments, vous avez remarqué qu'il n'y a plus de denier. La loi prévoit que les deniers ne sont plus dus, mais que des émoluments seront perçus. Le Conseil communal, pour rester fidèle à la pratique qu'il a instaurée, a décidé d'appliquer un denier qui corresponde dans toute la mesure du possible aux frais encourus, étant entendu que l'on n'a pas voulu mettre un denier qui soit prohibitif. Nous avons estimé les frais : un montant pour l'ouverture du dossier, un montant pour les cours de naturalisation, les documents fournis, un montant pour les coûts de la Commission de naturalisation. Pour un dossier simple, qui ne pose aucun problème particulier, l'addition des purs montants administratifs se monte à un total de CHF 460.-. C'est encore raisonnable, cela correspond à la politique que le Conseil communal entend donner maintenant, à savoir essayer dans toute la mesure du possible de couvrir les frais administratifs effectifs. Cela représente une augmentation par rapport au denier précédent, mais comme il n'y a plus de denier de bourgeoisie, le requérant y gagne. Vous vous souvenez que pour certains requérants, les montants étaient extrêmement élevés à un certain moment.

En ce qui concerne l'exigibilité, il s'agit-là d'une base légale qui permet au Conseil communal, cas échéant, d'entamer des poursuites. Il n'est pas du tout dans l'idée du Conseil communal de partir du principe que tout requérant est un mauvais payeur. Quand on a une base légale, on est beaucoup plus à l'aise pour poursuivre.

Au sujet de l'article 5 alinéa 4, la proposition du groupe socialiste de remplacer les mots « pour leur intégration » par les mots « en raison de lacunes dans les connaissances civiques » ne me pose pas de problème et je pense que le Conseil communal est d'accord de s'y rallier. Nous pouvons donc accepter cette proposition.

Je remercie les intervenants qui ont trouvé que ce règlement est conforme aux droits cantonal et fédéral. En particulier, je remercie les membres de la Commission des naturalisations qui auront certainement examiné ce règlement comme il se doit, en toute connaissance de cause.

Je confirme encore que le dépôt des papiers est prévu par la législation cantonale, dont on ne fait que répéter les exigences. Nous n'avons rien inventé.

Enfin, en ce qui concerne le langage épïcène, je peux vous assurer en toute modestie que la Syndique a eu beaucoup de mal à se faire appeler le Syndic, mais qu'un effort sera fait cas échéant.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci Mme Schnyder. Cela amène-t-il des réactions de l'hémicycle ?

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Juste une précision concernant l'intervention de M. Grenier et l'exigibilité des émoluments. Cette clause est déjà prévue dans le règlement actuellement en vigueur à l'article 10. Elle a été simplement reprise dans le nouveau règlement.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour cette précision. Nous pouvons passer au vote de ce règlement. Il y a deux manières de faire. La première est de nommer l'amendement et de l'intégrer dans le texte qui est soumis au vote puisque le Conseil communal se rallie à la proposition. L'autre manière est de voter l'amendement d'abord et ensuite de voter le texte en bloc. Je prends juste contact avec le secrétaire communal.

La proposition qui vous est faite est de voter le texte en bloc avec la formulation suivante pour l'article 5 alinéa 4 2^e phrase « Les étrangers de la 2^e génération en sont dispensés, sauf si cela s'avère nécessaire en raison de lacunes dans les connaissances civiques ».

Celles et ceux qui sont d'accord avec le texte comportant la modification que je viens de formuler sont priés de le manifester en levant la main.

Le règlement est accepté par 42 oui, 1 non et 3 abstentions.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je remercie le Conseil communal pour le travail qu'il a présenté et réalisé.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. N'aurait-on pas dû voter au préalable l'amendement avant de voter sur l'ensemble du règlement ?

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous avons le choix d'entendre que le Conseil communal, soit n'était pas d'accord avec l'amendement puisqu'il était l'auteur du texte, soit qu'il était d'accord de modifier le texte. C'est dans ce dernier sens que nous avons passé au vote global.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. A ce moment-là, cela coupe la possibilité au Conseil général de refuser de modifier cet amendement. Je ne suis pas juriste, ni technicien dans ce domaine, mais je constate que si je voulais voter cela, je n'aurais pas eu le choix.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je vais poser la question à un juriste. Mme Schnyder, vous êtes juriste, M. Carrel aussi.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal s'est certes rallié à l'amendement, mais il aurait fallu, pour être parfaitement en règle, poser la question de savoir si quelqu'un entendait combattre cet amendement. Mais comme personne n'a levé la main pour combattre cet amendement, je pense qu'on peut partir du principe que qui ne dit mot consent. Si on voulait être rigoriste, il faudrait recommencer le vote, faire passer le vote au Conseil général. Ensuite, si personne ne le conteste, partir du principe que c'est le message avec l'amendement tel que voté par le Conseil général qui sera soumis en bloc avec le règlement. Mais je pense que, comme il s'agit d'une question de formulation plus que d'une question de fond, on peut en rester là. Mais on n'est pas au Grand Conseil où si le Conseil d'Etat se rallie et qu'il n'y a pas eu de contre-amendement, le texte est considéré comme approuvé.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Je considère que le résultat de la votation est clair. On ne va pas revoter. C'était pour bien comprendre ce qu'on avait voté.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous pouvons maintenant passer à la nomination de la Commission des naturalisations. Vous avez vu qu'il y a 6 membres Conseillers généraux et la Syndique, qui fait partie de cette Commission de droit et la préside. Il ne nous appartient pas de nommer la Syndique puisqu'elle est de tout façon membre. Par contre, les 6 personnes qui sont actuellement membres de la Commission et qui fournissent un excellent travail sont candidates pour se représenter. Avez-vous d'autres candidatures à proposer ?

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Ce n'est pas une proposition, mais une question. Dans la mesure où cette Commission sera maintenant élue par le Conseil général, cela sous-entend-il qu'à l'avenir tous les membres devront être des Conseillers généraux ou le Conseil général pourra-t-il aussi élire des personnes extérieures à ce Conseil ?

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je repose la question à Mme Schnyder.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Il n'y a pas d'obligation à ce que ce soient des Conseillers généraux qui siègent dans cette Commission.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous avons une réponse précise à cette question. Avez-vous d'autres candidatures à proposer pour intégrer cette Commission ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer à l'élection. Comme d'habitude, nous distribuerons les bulletins pour que vous puissiez vous exprimer.

M. François Pythoud, Conseiller général. Il me semble que, dans le règlement du Conseil général, s'il y a des propositions venant du Conseil général d'adopter les membres de la Commission en bloc, il n'est pas nécessaire de recourir au vote sur papier.

M. Pierre-Yves Moret, Président. A ma connaissance, il s'agit d'une élection et une élection ne nous permet pas de passer à une élection globale. Pour des raisons formelles, peut-on vous demander de tracer le nom de Mme Schnyder, non pas parce qu'on l'élimine, mais simplement parce que vous ne vous exprimez pas sur sa candidature, puisqu'elle fait partie de droit de cette Commission.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Permettez-moi de faire une remarque. La Commission doit comporter 7 membres. On vous a proposé de réélire la Commission telle qu'elle existe actuellement. Il y a deux variantes possibles. Soit vous nommez 7 membres et le/la Syndic/que la préside, pour des raisons évidentes de coordination avec le Conseil communal. Soit, et c'est la proposition que je vous fais, tous les membres, y compris moi-même, sont réélus ce soir par le Conseil général. Cela évitera qu'il y ait des possibilités de recours ou des problèmes ultérieurs.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je vous remercie Mme Schnyder de vous soumettre au vote. Vous n'enlèverez donc pas le nom de Mme Schnyder.

La séance est interrompue pendant 5 minutes.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous allons reprendre nos débats. Voici les résultats de l'élection de la Commission des naturalisations.

Bulletins distribués	46
Bulletins rentrés	46
Bulletins valables	46
Majorité absolue	24

Sont élus :

Mme Erika Schnyder, Syndique	46
Mme Catherine Schnarrenberger	45
Mme Antoinette Herrera	45
Mme Françoise Ducrest	46
M. Nicolas Buntschu	46
M. Benoît Sansonnens	45
M. Samuel Grenier	46

M. Pierre-Yves Moret, Président. Bravo et félicitations aux élus. Je vous remercie pour le travail que vous allez continuer à entreprendre.

5. Etat des travaux et projets de la Commission de politique sociale

M. Pierre-Yves Moret, Président. Pour mémoire, il est utile de rappeler que cette commission est une Commission du Conseil général et qu'elle a été créée en 1994 par ce dernier. Elle a depuis lors entrepris de nombreux travaux et bouclé des dossiers importants. Elle a sans doute des projets à nous communiquer. Nous nous réjouissons d'entendre son président Charles Ridoré qui va nous fournir toute information utile à cet égard. Dans un deuxième temps, les membres de la Commission se feront sans doute un plaisir de répondre à vos éventuelles questions.

M. Charles Ridoré, Conseiller général. Suite au départ de Mme Catherine Plancherel Lévy, la Commission de politique sociale, dans sa nouvelle composition, s'est constituée le 10 décembre 2007 et comprend les membres suivants : Mmes Josiane Brique, Caroline Dénervaud, Pascale de Raemy et moi-même à la présidence.

Dès sa séance constitutive, la Commission a identifié des thèmes qui lui paraissaient pertinents, actuels, et qui étaient susceptibles de constituer des axes de ses réflexions. Il s'agit principalement des deux thèmes suivants, qui ont effectivement constitué l'essentiel des ordres du jour des 5 séances tenues par la Commission depuis lors :

- l'accueil de la petite enfance
- la prise en charge des personnes âgées

1. Accueil de la petite enfance

Le point a été fait avec Mme Annelise Meyer sur la situation des crèches et la révision des conventions avec celles-ci. Mme Meyer nous a informés également de l'évolution de la situation à la crèche des Bosquets.

Mme Josiane Brique nous a présenté un rapport relatif à l'association des assistantes parentales, appelées autrefois mamans de jour. L'association a fêté en 2007 ses 20 ans d'activité. Elle a conclu une convention avec la Commune de Villars-sur-Glâne et toutes les autres communes du district (sauf Pierrafortscha). Pour notre Commune, le nombre d'enfants gardés en 2007 s'est élevé à 106 (79 non scolarisés et 27 scolarisés), soit 36'151 heures de garde. Les subventions communales se sont élevées à CHF 85'563.- en 2007, soit CHF 2,36 par heure de garde, dont le prix coûtant était de CHF 7,27.

Ainsi, cette méthode de garde présente de nombreux avantages pour la Commune :

- des coûts faibles
- pas d'infrastructure à mettre à disposition
- personnel flexible
- manière de pallier au manque de structure d'accueil extrascolaire (repas de midi, horaires irréguliers, fermeture pendant les vacances).

Seule ombre au tableau, la faible reconnaissance du statut des assistantes parentales qui a un urgent besoin d'être revalorisé.

Dernier point concernant la petite enfance : les changements à prévoir dans l'accueil suite à l'introduction de la 2^e année d'école enfantine qui sera effective en 2012/2013 à Villars-sur-Glâne, ce qui nous donne bien du temps. Il convient néanmoins d'anticiper, de prévoir et de planifier les nouvelles structures à mettre en place, en fonction de la population scolaire prévisible et en tenant compte, dans la mesure du possible, des attentes des parents. Les crèches ne prennent pas en charge les enfants scolarisés et d'autres structures, telles que des haltes garderies ou des assistantes parentales, devront prendre le relais. L'accueil extrascolaire, avec les repas de midi, devra aussi être renforcé.

2. Prise en charge des personnes âgées

Des informations reçues de nos échanges avec Mme Annelise Meyer, il ressort que la prise en charge en EMS n'est pas l'élément le plus urgent. Sur 360 personnes de plus de 80 ans

vivant début 2008 sur le territoire communal, 303 vivaient à leur domicile et 57 étaient placées en institution. Plusieurs projets de construction d'appartements protégés (initiatives privées) sont en cours de réalisation sur notre Commune : Rose d'automne, Villa Beata, Cormanon-Est (18 appartements de 2½ pièces et 18 appartements de 3½ pièces).

Dès lors, la Commission s'est posé la question suivante : quelles autres solutions envisager outre les EMS, ceci dans une réflexion au niveau régional et pas uniquement communal ?

Dans cet esprit, la Commission a reçu M. Francis Godel qui nous a présenté en détail un projet réalisé par la Commune de Marin et offrant des logements réservés aux personnes âgées bénéficiant de leur autonomie. Géré par une fondation, le projet propose 44 logements de 2½ pièces, dont la location est réservée aux personnes âgées de plus de 65 ans ; ces appartements peuvent être utilisés également par des personnes en chaise roulante qui ne sont ainsi pas contraintes de déménager. Divers locaux communs : salle de réunion de 110 m², un local de bricolage, un abri à vélo, un local pour le séchage du linge, à quoi s'ajoutent un appartement pour le concierge et des places de stationnement en sous-sol pour compléter l'ensemble.

Réalisé sur la base d'un partenariat public-privé (la Commune a mis à disposition le terrain pour CHF 1.- symbolique), le projet, géré par une fondation, peut proposer ces appartements de 56 m² pour un prix de CHF 990.-, charges comprises. Des éléments plus détaillés figurent dans le prospectus que je fais circuler.

Notre idée avait été de proposer au vice-président du Bureau qu'on aille cette année visiter cet établissement. Malheureusement, deux semaines après on recevait l'information qu'on allait ailleurs. Nous mettons ce projet en réserve, mais nous souhaitons que des membres du Conseil général puissent accompagner la Commission lors de sa visite. C'est très volontiers, M. le Président, que la Commission se chargera d'organiser cette visite élargie si nous en recevons le mandat.

Notre rapport ne serait pas complet si nous ne vous faisons pas part de notre gros souci. La Commission de politique sociale est une commission du Conseil général. De par son règlement, elle peut recevoir des mandats, soit du Conseil général, soit du Conseil communal. En l'absence de tels mandats, elle risque de faire de la réunionite, de tenir des discussions certes intéressantes, mais ne débouchant sur rien de concret. Les membres de la Commission ont eu ce sentiment et souhaitent que dans les prochains mois, la

Commission reçoive des mandats lui permettant de travailler sur du concret avec des objectifs précis.

Au nom de la Commission, je vous remercie de votre attention. C'est très volontiers que nous répondrons à vos questions.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci M. Ridoré pour cette présentation. On se rend bien compte que d'avoir une commission qui ne fait que se réunir, ce n'est pas utile et ça démotive les gens. Mais on le sait, depuis 1994 il y a eu régulièrement des coups de feu si l'on peut dire, soit parce qu'elle recevait des mandats du Conseil communal, soit parce qu'elle imaginait elle-même des mandats. Jusqu'à ce jour à ma connaissance jamais le Conseil général lui-même ne l'a mandatée pour une mission particulière. La prochaine sera peut-être la visite de Marin, c'est modeste, mais cela pourrait être le début. Est-ce que des personnes de l'hémicycle souhaitent poser des questions, faire des commentaires sur ce que nous a présenté Charles Ridoré ?

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je voulais ajouter un commentaire concernant les assistantes parentales. Charles Ridoré parle du fait qu'elles sont mal reconnues. Je voulais aussi ajouter qu'elles sont aussi mal récompensées financièrement. Ces assistantes parentales vivent, pour certaines en tout cas, dans une situation de précarité. Il faut faire quelque chose et je demande que la Commission de politique sociale se penche sur ce problème.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci de cette précision. D'autres remarques, d'autres commentaires ?

Mme Françoise Ducrest, Conseillère générale. J'avais évoqué, il y a peut-être une année, la question de la prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires. Vu qu'on aura une 2^e année d'école enfantine, cela posera un problème pour un nombre accru d'enfants qui n'auront pas leur place dans les crèches qui restent ouvertes en juillet et un certain nombre de semaines pendant les vacances. Je pense que la Commission de politique sociale pourrait éventuellement s'attaquer à cette question et réfléchir à des possibilités. Il n'y a peut-être pas que l'accueil, mais d'autres formules. J'avais aussi évoqué l'idée de réaliser un réseau d'entraide entre parents qui serait à disposition de ces familles. Effectivement, tout cela nécessite enquête et réflexion sur les coûts.

M. Pierre-Yves Moret, Président. La parole n'est plus demandée. Je tirerais comme première conclusion que notre Commission travaille, a envie de travailler et d'obtenir des résultats concrets. De parler des assistantes parentales, on le voit, cela suppose une action d'analyse, mais aussi peut-être une action politique en amont. Concernant les crèches, on le sait, il se passe beaucoup de choses aussi. On pourra peut-être avoir une information relative au subventionnement des crèches, je crois qu'un modèle se met en place dans notre commune. Il y a donc sujets en la matière. On a besoin de cette commission. Et si vous avez, peut-être pas aujourd'hui, mais en d'autres circonstances, l'occasion d'émettre des vœux et des suggestions, c'est vraiment à la Commission qu'il faut vous adresser.

Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. Je remercie la Commission de politique sociale pour son rapport. Pourrais-je en avoir un, afin d'en prendre connaissance. J'aimerais préciser encore plusieurs choses. Une commission cantonale planche actuellement sur les structures à mettre en place suite à l'introduction de la 2^e année infantine. Je pense qu'il faut attendre le rapport de cette commission, voir si la loi sur la petite enfance sera modifiée ou non au niveau de l'âge des enfants pouvant être accueillis en crèche. Pour les assistantes parentales, le tarif est cantonal. On sait qu'elles offrent un service qui est très apprécié des parents, parce qu'il est beaucoup plus souple que les crèches. Quant aux EMS, la réflexion existe déjà. Elle se fait déjà au niveau régional, puisque les places en EMS sont octroyées au niveau cantonal. C'est le canton qui décide quel home de quel district a le droit d'avoir des lits supplémentaires.

Comme vous l'avez vu, des structures se mettent en place. Il faut leur laisser le temps de se mettre en place. Je crois que le point le plus important est de garantir le financement d'aide et de soins à domicile pour les personnes âgées. C'est un problème qui deviendra très aigu, parce que Santé Suisse se rend compte que les coûts seront très élevés et voudrait reporter la charge sur les cantons. C'est là qu'il faudra agir très prochainement en ce qui concerne la politique des personnes âgées.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je me tourne vers Charles Ridoré.

M. Charles Ridoré, Conseiller général. Au nom de la Commission, je vous remercie pour vos interventions et les suggestions qui ont été faites. Je signale simplement à M. Marthaler que lorsqu'on parlait de reconnaissance pour les assistantes parentales, cela incluait également la notion pécuniaire. Je vous remercie pour vos idées et pour toutes les aides que vous nous donnez. Si vous souhaitez en parler avec nous, c'est bien volontiers que nous vous accueillerons durant une de nos séances. Il y a la possibilité pour le Conseil général

d'aller visiter les appartements de Marin et une Conseillère communale m'a même dit que la visite pourrait être suivie d'un repas à Champ-Pittet.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Cela s'étoffe gentiment. J'aimerais faire un vote indicatif. Si on vous propose ce soir d'aller visiter un appartement-témoin à Marin suivi d'une visite culinaire et écologique à Champ-Pittet, qui serait intéressé ? 22 personnes seraient intéressées sur le principe. Cela montre bien que la proposition de la Commission convient bien. Nous allons essayer de la rendre opérationnelle dans les mois qui viennent.

6. Election d'un membre PS à la Commission d'aménagement

M. Pierre-Yves Moret, Président. Suite à la démission de M. François Pythoud, un des postes dévolus au parti socialiste est à repourvoir. Nous profitons d'adresser à François Pythoud nos sincères remerciements pour sa participation active et compétente durant plusieurs législatures. On m'a dit que M. Pythoud était actif dans cette commission depuis 1996. Merci pour votre travail. Si François Pythoud laisse son poste, il faudra le remplacer.

Avant de passer à l'élection, je vous rappelle certaines règles. Les règles applicables à cette élection sont les mêmes que celles qui ont prévalu pour l'élection de la Commission de naturalisation. Je donne la parole à l'assemblée pour prendre note de vos propositions. Mme Stritt notera le nom des candidats.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. J'ai le plaisir, au nom du groupe socialiste, de vous proposer Françoise Ducrest pour ce poste. Mariée et mère de quatre enfants, elle est licenciée en travail social et pédagogie sociale et possède un diplôme d'assistante sociale. Elle a travaillé au Service enfance et jeunesse ainsi qu'à Pro Infirmis et occupe depuis 4 ans un poste à 50 % au Centre psycho-social de Fribourg.

Dans un registre politique, avant d'être élue au Conseil général en 2006, elle a été membre de la Constituante, où elle a siégé dans la commission des droits fondamentaux et sociaux. Mis à part cela, Françoise Ducrest est engagée dans divers comités d'associations à but social et est membre de la commission contre la violence conjugale. Elle témoigne d'un fort intérêt pour toutes les questions liées à la qualité de vie des familles, aux droits sociaux, ainsi qu'à la promotion de la dignité humaine.

Nous vous proposons donc une candidate engagée et sérieuse. Je vous demande de bien vouloir l'élire.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Le groupe PLR ainsi qu'une bonne partie du centre droit souhaitent vous faire part de leur réflexion concernant ce point de l'ordre du jour. En effet, lors de la séance constitutive de 2006, le Conseil général avait veillé à un certain équilibre au sein des commissions communales. C'est ainsi que pour la Commission d'aménagement, les sièges avaient été répartis également entre la gauche et la droite. Suite au départ de M. Dousse et aux élections complémentaires de février 2008, le siège vacant a été attribué à vous-même M. le Président, du groupe PCS/MO, ce qui a brisé l'équilibre qui avait été créé en 2006. Dès lors, nous proposons de rétablir cet équilibre en élisant ce soir un/e représentant/e du centre droit ou de la droite. C'est ainsi que le groupe PLR aimerait vous soumettre la candidature de Mme Corinne Fässler à cette Commission d'aménagement.

Je vous la présente rapidement. Mme Fässler est commerçante. Elle a 44 ans et réside dans notre Commune depuis 21 ans. Elle a non seulement les compétences pour remplir sa tâche au sein de cette Commission, mais elle a également l'envie de s'engager dans le travail très important des commissions communales. Elle est en outre membre de la Commission scolaire et de la Commission culturelle.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous avons en l'état deux propositions de candidatures. Y en a-t-il d'autres encore ? Il semble que cela ne soit pas le cas. On est dans le cas de figure suivant : nous avons un siège à repourvoir, un nombre supérieur de candidats qui nous est proposé. Seuls les candidats annoncés comptent. Les bulletins concernant le nom d'autres personnes que les candidats officiels seraient donc considérés comme nuls. Les propositions qui vous sont faites sont affichées au rétroprojecteur. Il s'agit maintenant de distribuer les bulletins et de passer à l'élection.

La séance est interrompue pendant 5 minutes.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Concernant l'élection d'un membre à la Commission d'aménagement en remplacement de M. Pythoud, voici les résultats.

Bulletins distribués	46
Bulletins rentrés	46
Bulletin blanc	1
Bulletins valables	45
Majorité absolue	23

Est élue Mme Françoise Ducrest avec 23 voix.

Mme Corinne Fässler a obtenu 22 voix.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Le vote a été très serré. Nous disposons maintenant d'une Commission d'aménagement complète.

7. Informations sur les activités de l'Agglomération

M. Pierre-Yves Moret, Président. Avec l'automne, les structures de notre agglo se mettent au travail. Et il n'en manque apparemment pas. Espérons que le très mauvais résultat obtenu à Berne pour le plan directeur d'agglo déposé en 2007 (2 points sur 12) ne refroidisse point leur enthousiasme. Je remercie en tout cas notre Syndique Erika Schnyder qui, au nom de nos 7 délégués, va nous brosser un tableau de la situation avant qu'elle-même ou un autre délégué ne réponde à nos questions.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Comme l'a dit le Président, depuis le 30 septembre l'Agglomération est constituée, mais n'a pas avancé beaucoup dans ses travaux. Pourquoi ? Parce qu'en fait, il fallait régler un tas de procédures et la 1^{ère} séance du 30 septembre a été une séance constitutive au cours de laquelle le comité de l'Agglomération a été définitivement nommé. Une semaine plus tard, le conseil de l'Agglomération a été constitué par les membres qui ont remplacé ceux qui ont été élus dans le comité. Ce conseil s'est attelé à mettre en place les structures. Ainsi le Bureau a été nommé. Il y a eu une première innovation si je puis dire, puisque le conseil a décidé de mettre un membre par commune dans le Bureau, de sorte que tout le monde ait accès à l'information au même niveau. Il y a eu des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants qui siègent tous au Bureau.

Le conseil de l'Agglomération s'attaque au règlement. C'est une procédure obligatoire, assez longue malheureusement. Cette procédure n'a pas pu être menée à chef étant donné que le temps a manqué. Une prochaine séance a lieu le 13 novembre au cours de laquelle le

règlement devrait normalement être absent. Durant la séance du 27, l'Agglomération adoptera le budget qui vient d'être préparé par le conseil. J'en profite pour faire une parenthèse et rappeler que ce budget sera le budget d'administration, puisque tous les services continueront à fonctionner en 2009 comme ils fonctionnent actuellement. La CUTAF, la promotion économique, la promotion touristique et culturelle et Coriolis continueront à avoir leur propre budget sur les mêmes bases. Vous le verrez lors de la séance du budget, ces postes seront maintenus en 2009. Ils ne seront intégrés à l'Agglomération qu'à partir de 2010.

En même temps, le plan directeur qui a été plus ou moins fraîchement accueilli par Berne, sera également soumis au conseil de l'Agglomération le 27 novembre. Le comité est parti de l'option qu'il fallait maintenant que ce plan soit définitivement adopté même si on sait très bien que ce n'est pas du tout un plan qui plaît à Berne. C'est la seule condition pour laquelle on peut, une fois qu'on a définitivement adopté ce plan, éviter qu'il ne soit repris dans le cadre du plan global du Conseil d'Etat et pouvoir le retravailler. Cet exercice sera demandé au conseil de l'Agglomération dès l'année prochaine. Il faudra très certainement retravailler ce plan pour arriver à obtenir le minimum de points requis pour obtenir des subventions. Voilà où nous en sommes. Je n'ai pas grand-chose à dire à ce stade. Par contre, je reste volontiers à disposition pour des questions. Je pense que les membres de Villars-sur-Glâne de l'Agglomération également.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Les choses avancent lentement mais de manière précise et j'espère que se dessine une direction dans laquelle on va. Mme Schnyder et les 7 délégués sont là pour défendre nos intérêts, non pas d'une manière partisane, je l'entends bien, mais d'une manière collective, en tant que représentants d'une commune membre de cette agglomération. La parole est au Conseil général sous forme de questions ou de réactions.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Le groupe PLR souhaite proposer au Conseil communal d'établir un rapport chiffré mettant en balance les coûts supplémentaires engendrés par la mise en place de l'agglomération. Ce sera relativement simple, puisqu'il s'agit des frais de fonctionnement et les économies qu'elle entend en tirer. Ce document incitera certainement le Conseil communal à une réflexion sur les postes du budget qui peuvent être supprimés grâce à l'agglomération. Nous partons, bien entendu, du principe que tel sera le cas et que l'agglomération ne sera pas simplement un nouveau poste pour les coûts, mais qu'elle rapportera quelque chose à la caisse communale. Un tel document, nous semble-t-il, permet également d'avoir une première analyse coûts/bénéfices de notre participation à l'agglomération et ira

clairement dans le sens des propositions de clarification demandées par le législatif au sujet des finances au printemps et notamment la proposition socialiste qui avait été faite à ce moment-là.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Mme Schnyder, souhaitez-vous réagir ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je remercie M. Chavaz pour cette demande. Effectivement, c'est un travail qui sera fait, mais il ne peut pas être fait tout de suite. Dans le courant de l'année prochaine, nous allons procéder à ces comparatifs. Nous avons de quoi mettre en balance, lorsqu'il s'agira de définir quels sont les postes qui seront repris au niveau du personnel. L'idée du comité de l'Agglo est d'arriver à créer le plus de synergies possibles de manière à réduire les coûts.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Autres remarques ?

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. Vous avez dit que les différents budgets (CUTAF, Coriolis, etc.) restent tels qu'ils sont pour l'année prochaine. Je pars donc de l'idée qu'il s'agit des mêmes critères de contribution de la part des communes membres et qui deviendront partie du budget de l'agglo seulement en 2010. Cela veut-il dire qu'en 2010 il y aura d'autres critères que ceux actuels de contribution des communes ou est-ce que les critères resteront analogues ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. C'est encore difficile de répondre à cette question, parce que l'une des principales tâches du dicastère qui s'occupe du budget est de revoir la répartition. C'est fort possible qu'il y ait d'autres critères qui entreront en ligne de compte. Notamment, pour certaines répartitions, par exemple la CUTAF, une des principales réflexions portera sur la desservance des services. Actuellement les critères resteront les mêmes. De même que pour l'administration de l'agglo, les critères qui ont été appliqués jusqu'ici continueront à fonctionner pour 2009. Très vraisemblablement, il y aura des modifications pour 2010.

M. Pierre-Yves Moret, Président. M. Colombo, êtes-vous satisfait ? On le voit, le Conseil général n'insiste pas sur les détails, mais est très présent pour voir le suivi des différentes attentes que nous avons au niveau financier. Nous remercions nos délégués d'y être attentifs. Y a-t-il d'autres remarques ? C'est la première fois qu'on donne la parole aux délégués, mais nous le ferons régulièrement dans les Conseils généraux ultérieurs.

8. Divers

M. Pierre-Yves Moret, Président. Dans un premier temps, je me tourne vers ma droite car il y a quelqu'un qui aimerait parler depuis un moment, c'est notre vice-président.

M. Marius Rudaz, Vice-Président. J'ai encore quelques communications à vous donner concernant la sortie. Vous êtes invités non pas à visiter un logement pour les personnes âgées, mais pour les animaux. Ces animaux ont des abris, mais à climat extérieur. Je vous prie de vous habiller en conséquence. Ensuite, pour le dîner, il y a un petit réfectoire à la ferme. Si on est nombreux, le dîner aura lieu au restaurant des Blés d'Or situé en face de la ferme. Ce sera des grillades que le gérant de cette exploitation, M. Moser, fera dans son réfectoire. J'aimerais vous inviter à remettre votre inscription au Secrétaire communal. Pour celles et ceux qui ne l'ont pas prise avec, il y a encore quelques exemplaires à disposition. Comme il est mentionné sur l'invitation, je vous invite à aller sur le site www.domaineouvillage.ch.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je continue au niveau des divers. Qui souhaite intervenir ?

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Ma question s'adresse au vice-président au sujet du rendez-vous à Ponthaux. Pourrait-on éventuellement prévoir un covoiturage depuis Villars-sur-Glâne pour ne pas se retrouver avec 50 voitures qui font le trajet Villars-sur-Glâne - Ponthaux.

M. Marius Rudaz, Vice-Président. Ce n'est pas prévu, mais je pense que le covoiturage pourra se faire en discutant au cours de l'apéro suivant la séance. Je pense que c'est le plus simple. Ceux qui habitent dans le même coin s'organisent pour un covoiturage.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour cette suggestion.

M. Pierre-Alain Bossel, Conseiller général. A la suite de l'adoption du règlement de la naturalisation, je souhaite que le Conseil général soit régulièrement informé des nouveaux citoyens qui seront accueillis dans notre Commune. Au fond, il n'y a rien qui prévoit que cela se fasse, puisqu'avant c'était nous qui enregistrons et approuvons les naturalisations.

J'ai encore une question, mais je ne sais pas si j'ose la poser vu ce qui s'est passé au point 3. En effet, dans le cadre d'Agenda 21, et je le rappelle parce que je l'ai déjà relevé il y a une année et demie, l'ancien Conseil communal avait pris l'engagement de faire un demi-terrain

de foot à Villars-Vert en complément de la place de jeux existante. Quand on voit le succès du petit terrain de foot refait à côté de l'école des Rochettes, on peut imaginer ce que donnera un complément de place de jeux à Villars-Vert. J'espère qu'il ne sera pas nécessaire d'attendre le rêve d'une nouvelle élection américaine pour voir la réalisation de ce demi-terrain de foot.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Quelqu'un du Conseil communal souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. En ce qui concerne les naturalisations, je propose pour simplifier que le bulletin communal contienne le nom des personnes qui sont accueillies et naturalisées. On ne va pas faire chaque fois une liste au Conseil général. Toute information requise sera également disponible pour l'ensemble de la population. En ce qui concerne le terrain de foot, nous allons examiner avec attention cette demande, mais nous ferons dans la mesure des possibilités qui, je tiens à le dire d'ores et déjà, me paraissent extrêmement limitées.

M. François Pythoud, Conseiller général. J'aimerais aborder encore un sujet délicat. Il s'agit de l'arrangement de la Grange pour les séances du Conseil général. J'ai été quelque peu étonné en rentrant ce soir de voir la distribution par parti, ce qui a pour effet que certaines personnes de notre parti se retrouvent assez éloignées de la présidence. Je me suis mis à votre place et j'ai remarqué que, par rapport à la position du président, la gauche est très faible et la droite est très forte. Il y a quatre tables à la gauche et une dizaine de tables à la droite. Il semble même que la rangée du centre n'est pas en face du président. Je pense qu'il y aurait une manière un peu plus groupée de distribuer les tables. On pourrait passer par-dessus certaines différences partisans pour essayer d'avoir une disposition un peu plus groupée. Je pense que cela faciliterait aussi les débats au sein de notre assemblée.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Il y a environ 6 semaines, le Bureau a posé la question au responsable de chaque groupe ou parti en leur demandant leur avis sur un aménagement différent qui va un peu dans votre sens, qu'il y ait un équilibre non pas parti par parti, mais un regroupement des personnes. Comme nous n'avons pas obtenu une unanimité à ce sujet, nous avons pensé que le but n'était pas de faire un coup de force et que la chose n'était pas mûre. Nous pensons maintenant que cela peut mûrir, puisque vous posez le problème. S'il s'avère que, d'une manière consensuelle, on arrive à adapter l'aménagement, pourquoi pas. C'est une question relativement secondaire pour le bon déroulement des débats mais qui,

d'un point de vue du perchoir, peut être facilitant. Les chefs de groupe ont reçu les résultats des réflexions de chaque groupe et sur cette base, on n'a pas été plus loin.

M. François Pythoud, Conseiller général. On n'a pas besoin de consacrer une séance entière du Conseil général à discuter de la disposition de la salle de la Grange, mais je pense qu'on pourrait essayer à chaque séance de mettre une disposition un peu plus groupée et on verra les réactions. Consulter les groupes c'est une première approche, mais ensuite il y a 50 Conseillers généraux. Je pense que c'est important que certains Conseillers généraux n'aient pas l'impression d'être, d'une certaine manière, rejetés. Je fais tout à fait confiance au Secrétaire communal pour faire une tentative la prochaine fois.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Je ne fais pas de proposition formelle au Bureau, mais on pourrait éventuellement envisager de déplacer le pupitre du président côté fenêtres, qui est plus large, et ainsi gagner de la place. Le PDC n'est pas opposé à ce qu'une séance se fasse de manière différente, quitte à revenir à la solution précédente. Puisque j'ai la parole, je voulais encore ajouter que le groupe PDC a examiné les dates des prochaines séances.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Peut-être avant de laisser plus de place à chaque groupe, est-ce que la gauche ne pourrait pas siéger à gauche et la droite à droite. On doit être un des seuls législatifs du monde entier, peut-être que tout le monde nous envie, où la gauche siège à droite et où la droite siège à gauche.

M. Pierre-Yves Moret, Président. J'entends de votre part, suite aux réactions, qu'il y a une ouverture à essayer autre chose. Nous allons nous permettre, avec notre Secrétaire communal, de vous faire une proposition la prochaine fois. Pas d'opposition ? Nous continuons sur un autre thème.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Il s'agit des dates du Conseil général. Nous nous sommes aperçus que la dernière séance a lieu le 17 décembre et cela nous semble relativement tard dans le calendrier. Nous ne faisons pas de proposition formelle. Cette année, nous siégeons le 11 décembre. Ne pourrait-on pas envisager de siéger le 12 décembre ? Est-ce que le Bureau pourrait y réfléchir ? Merci.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Dans le même ordre d'idées, je suis un père de famille qui espère partir en vacances avec ses enfants. Je trouve dommage que deux fois les séances du Conseil général se trouvent la semaine suivant les vacances (le 5 mars

après les vacances de Carnaval, le 5 novembre après les vacances de la Toussaint). Les préparations par les groupes se font régulièrement la semaine précédente. Est-ce qu'il y a la possibilité soit d'avoir les documents un peu plus vite, soit d'éviter de choisir la semaine après les vacances ?

M. Pierre-Yves Moret, Président. Est-ce que ce souci des vacances est partagé par d'autres groupes ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Il y a en tous cas quelques parents parmi nous qui sont gênés par ces dates. Le Bureau vous fera de nouvelles propositions.

Mme Josiane Brique, Conseillère générale. C'est une réflexion d'ordre pratique et économique. Nous avons parlé ce soir de l'éclairage public, qu'on ne pouvait pas se permettre de dépenser autant d'énergie, mais qu'en est-il du chauffage dans la salle du Conseil général ? La salle est fortement chauffée, ce qui oblige certains Conseillers à ouvrir tout grand les fenêtres, ce qui consiste à chauffer l'air extérieur. Ne pourrait-on pas penser à baisser un peu le chauffage ?

M. Pierre-Yves Moret, Président. Qui souhaite prendre la parole ?

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je fais référence à une intervention que j'avais faite au mois de juillet concernant le chemin piétonnier qui va du panorama en direction du quartier du Platy. Un groupe de maisons est prévu d'être construit. La proposition de construction consistait à supprimer pratiquement une partie de ce chemin piétonnier. Le projet a été recalé et un nouveau projet a été présenté, mais qui en l'occurrence n'arrange pas grand-chose. J'aimerais connaître la position du Conseil communal à cet égard. Il y a de nouveau un projet à l'enquête mais qui, du point de vue piétonnier, n'est pas satisfaisant. Les promoteurs ont simplement décalé leur accès, mais une voiture qui veut accéder aux maisons prévues doit quand même circuler sur le chemin piétonnier.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Je remercie M. Dietrich pour sa question. Cela mérite un peu d'histoire sur le secteur du Platy. Vous connaissez tous le chemin qui ferme le quartier du Platy au-dessus de la voie de chemin de fer. Quand le quartier s'est développé dans le milieu des années 70, la Commune a négocié avec le propriétaire terrien de l'époque ce chemin entre le quartier du Platy et la forêt du Platy et le parcours Vita qui venait d'être inauguré. C'est là une liaison très agréable et elle a été sacralisée en 91 par le Conseil communal en faisant la petite place du 700^e. Vous voyez qu'on est attaché à ce chemin. La famille des propriétaires terriens, qui a vendu le terrain pour développer le quartier de la

ferme, du Pré-vert, du Couchant, avait gardé intact le verger qui bordait la voie de chemin de fer. C'est resté pendant près de 30 ans un beau verger dont tout le monde a pu profiter.

La famille Schori ayant vendu maintenant ce terrain, un architecte nous a proposé la solution de la création de villas sur le terrain, qui avait déjà fait l'objet d'un plan de quartier à l'époque et qui était autorisé à la construction. Le Conseil communal a refusé la première proposition qui consistait à agrandir le chemin piéton pour en faire un chemin mixte avec accès aux villas et chemin piétonnier. Il y a eu une deuxième mise à l'enquête. Entre-deux, les gens se sont émus, à juste titre, et ont fait une pétition qu'ils ont adressée au Conseil communal.

L'architecte est revenu avec un projet où on lui a bien spécifié (conditions du permis), que le chemin de l'étang ne sera en aucun cas touché par les travaux. C'est une garantie, les gens pourront toujours transiter par ce chemin. Les accès privés aux villas devront être faits entièrement sur le domaine privé et cela ne sera en tout cas pas un domaine public. Restait à résoudre la notion de séparation de manière à ce qu'il n'y ait pas conflit entre les piétons et les voitures. On n'est pas toujours là pour contrôler l'utilisation des lieux publics et le Conseil communal a admis que des propositions doivent être faites par l'architecte pour réaliser une séparation physique entre le chemin et les accès. Cette séparation physique ne doit pas être un treillis le long du chemin. Elle peut être faite d'une manière interrompue, d'une manière physique au sol, de telle manière que les voitures ne puissent pas enjamber cette différence.

De plus j'ajouterais que c'est un projet de qualité, relativement bas, c'est-à-dire que les gens qui sont à l'arrière et qui ont toujours bénéficié d'un panorama superbe, continueront en majeure partie à profiter de ce panorama, puisque ces maisons ne font qu'un étage sur le rez-de-chaussée et tout se passe en contrebas de la pente. C'est le projet que nous avons essayé de coordonner avec les exigences de la Commune et celles des gens qui vont bâtir.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je vous remercie beaucoup pour ces précisions. Cela semble rassurant. J'avais encore une question. Il n'y a aucun accès pour les voitures de transit prévu sur ce chemin. Sur une partie du chemin actuellement il y a deux blocs en ciment. Ce n'est pas prévu de faire un accès routier, afin de permettre un transit par le chemin du Platy.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. En aucun cas. Au fond du chemin de la ferme, vous enjambez à un certain moment le tracé du chemin pour entrer dans la ferme. Ce sera toujours cet accès. Sur la gauche, il n'y aura pas de véhicule ; il y a actuellement un bac à fleurs qui ferme la route et il restera.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Cela me rappelle que j'ai été approché par un habitant de ce quartier. Selon ses dires, il n'est physiquement pas possible pour qu'une voiture des maisons à construire enjambe ce chemin. Il n'y aura certainement pas suffisamment de place pour déneiger cette partie privée. Il y a un problème d'accès à ces maisons par les pompiers. Il semblerait que ce bout de chemin soit tellement restreint, que les voitures devront enjamber le chemin piétonnier. Je pense qu'il faudrait que le Conseil communal étudie de nouveau ce problème et exige que soit l'accès se fasse par le bas, soit une séparation physique soit faite, afin que le chemin piétonnier ne soit pas touché.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Pour répondre à M. Marthaler, je dirais que l'analyse de desservance des pompiers et des ambulanciers a été vue avec nos services techniques. Près de ces maisons, une place de rebroussement a été demandée et sera exécutée. Le chemin d'accès à l'intérieur, et j'insiste, est de 3 m minimum pour permettre justement le passage du camion pompier ou d'une ambulance. Ces problèmes ont été réfléchis. Quant à la notion de séparation des trafics, pour nous, cela ne fait aucun doute. On ne pourra pas empêcher une voiture qui se serait trompée d'arriver sur le chemin, mais je précise que ce chemin aura 1,5 m de large. On n'aura pas ce genre de problème. Entre les deux parties, le Conseil communal a exigé une rupture physique qui ne permet pas à la voiture d'enjamber cette partie. Toutes les assurances sont données et il faut aller sur place pour se rendre compte que l'accès par le sud ne tient pas la route. Mais je peux comprendre la réaction de certains voisins qui voient dans ce développement la fin d'une tranquillité.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Est-ce que ce projet a été analysé par la Commission de l'aménagement.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. C'est un projet qui date maintenant de plusieurs années, je n'ai pas les éléments avec moi pour pouvoir vous le confirmer.

M. Pierre-Yves Moret, Président. M. Rudaz et M. Pythoud de la Commission d'aménagement disent qu'effectivement la 1^{ère} version a été analysée à fond. M. Dietrich êtes-vous satisfait ? Oui.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Je voulais donner un avis au Conseil communal et au Conseil général. Vous avez pu, par voie de presse, l'entendre cette semaine, les choses bougent au niveau de l'ancien espace Boxal. On nous parle de nouvelles constructions englobant éventuellement la nouvelle piscine couverte de Fribourg. J'ai cru lire entre les lignes qu'une procédure de consultation allait être lancée auprès des divers services

communaux de la région. J'espère que notre Conseil communal y fera bon accueil. J'ai cru voir aussi qu'on prévoyait une vingtaine de francs par habitant de Villars-sur-Glâne pour ce nouveau centre. Je pense que c'est un projet qui risque d'être important. Il faut voir s'il est bien conçu. J'invite chaque membre du Conseil général à prendre toutes les informations qu'il pourra pour que le moment venu, lorsqu'on viendra lui demander un petit investissement de la part de la Commune, il puisse être déjà au courant de ce qui se fait et connaître le dossier.

M. Charles Ridoré, Conseiller général. Une question m'est passée par la tête. Un projet de cette importance à cet endroit, que cela signifiera-t-il pour les problèmes de circulation. Il faut qu'on y réfléchisse, car il est déjà impossible de circuler à certaines heures. Avec un équipement de cette taille à cet endroit, je ne vois pas comment on pourra circuler.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je voudrais savoir où en est le projet de déchetterie. Est-ce qu'il y a toujours une seule personne qui empêche l'avancement de ce projet ?

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Nous n'avons pas de nouvelle. Vous connaissez la suite. On est dans la même position et on attend toujours la décision du Tribunal administratif.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Notre vice-président ajoute que les tiroirs sont profonds. Autre divers ? Il semble que cela ne soit pas le cas.

Nous sommes maintenant arrivés au terme de cette séance. Je tiens à remercier chacune et chacun pour sa participation active et constructive en faveur de l'ensemble de notre Commune et de ses habitants.

J'invite toutes les personnes présentes ce soir à partager le traditionnel apéritif et remercie celles et ceux qui ont préparé cette soirée.

La séance est levée à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

Le Président

Pierre-Yves Moret